COLLÈGE ÉCHEVINAL DE BOURSCHEID
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Séance du 19 novembre 2025

Présents: **Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre**
MM. Junker Raymond, Guy Schreurs, échevins
M. Alain Weber, secrétaire

Absent excusé:

OBJET: Droit de préemption – Section C de Bourscheid

Le collège échevinal décide unanimement de ne pas faire valoir le droit de préemption sur les parcelles 1271/1461, 1271/2209 et 1271/2300, aux lieux-dits « Auf dem gebrannten Berg », d'une surface de 88 ares 30 centiares, 84 ares 10 centiares et 84 ares 30 centiares, inscrites au cadastre de la Commune de Bourscheid, section C de Bourscheid.